

I. LOCAUX TAXÉS À LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés		Nombre d'articles du rôle correspondants	Valeur locative brute revalorisée pour 2020	
	THP	THE, THS		Total	Dont bases exonérées
	1	2	3	4	5
TH					
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	220	31	237	596 983	75 168
- locaux non professionnels	220	31	237	596 983	75 168
- locaux professionnels	0	0	0	0	0
2. Locaux exceptionnels	0	0	0	0	0
3. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 2)	220	31	237	596 983	75 168
4. Dépendances bâties					
a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	7	2	9	5 974	0
b. Non rattachées au local d'habitation (art TH distinct)	1	1	2	717	0
5. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 3 - (ligne 4a + 4b)]	212	28	Total art. THP 211	590 292	75 168
6. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	2	3			7. Nb locaux art. 55 loi SRU 0
THLV					
8. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune		0	0	0	
9. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI		0	0	0	

II. VLM: BASES EXONÉRÉES ET BASES NETTES D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE

	1 - Commune	2 - Syndicats	3 - Intercommunalité*	4 - THP et THE	5 - VL des THS
VL moyenne	(I) 2 498	(I)	(I) 2 590		
VL moyenne retenue / abat	(II)	(II)	2 590		
Base nette imposée ou dégrevée	476 552		476 518	414 443	62 109
Base nette sans ajustement	488 252		487 034		
Base nette exo TSE					
Base nette exo GEMAPI					
VL locaux susceptibles Majo THS					
Bases brutes exo ZRR	Exo M1	Exo M2			Total

III. ABATTEMENTS : QUOTITÉS ET POURCENTAGES

	Commune			Intercommunalité*		
	Quotité avant ajustement 1	Quotité ajustée 2	% 3	Quotité avant ajustement 4	Quotité ajustée 5	% 6
1. Abattement général à la base	€ NON VOTE	€ 250		€ NON VOTE	€ 259	
2. Abattement par personne à ch. à partir de la 1ère		323	10		324	10
3. Abattement supp. par pers. à ch. à partir de la 3ème	375	458	15	389	463	15
4. Abattement spécial à la base	NON VOTE	106		NON VOTE	95	
5. Abattement spécial handicapé	NON VOTE			NON VOTE		

IV. RÉPARTITION DES ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE PERSONNES À CHARGE

Nb. d'art du rôle	Afférents aux résidences secondaires	Afférents aux dépendances principales isolées	Afférents aux résidences principales avec :						
			0 pers. à charge	1 pers. à charge	2 pers. à charge	3 pers. à charge	4 pers. à charge	5 pers. et + à charge	Total cumulé (col. 3 à 8)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1. Imposés ou dégrevés	26	0	97	33	39	7	1	0	177
2. Exonérés		0	32	1	1	0	0	0	34

V. ABATTEMENTS APPLIQUÉS DANS LE RÔLE AUX ARTICLES IMPOSÉS

	Commune 1	Intercommunalité* 2	Syndicat(s) 3	TSE 4	Taxe GEMAPI 5
A. Abattement général à la base	{ - Nombre d'articles du rôle - Total des abattements				
B. Abattement pour charges de famille					
a. Personnes des deux premiers rangs (1 ^{er} et 2 ^e pers.)	{ - Nombre de personnes - Total des abattements	127 39 250	127 39 366	127 30 375	127 39 250
b. Personnes à partir du 3 ^e rang (3 ^e pers. et au-delà)	{ - Nombre de personnes - Total des abattements	9 3 893	9 3 936	9 3 188	9 3 893
C. Abattement spécial à la base	{ - Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2020 - Total des abattements appliqués dans le rôle de 2020	20 2 120	21 1 995	20	21 2 120
D. Abattement spécial handicapé	{ - Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2020 - Total des abattements appliqués dans le rôle de 2020				

VI. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU MONTANT DES COTISATIONS BRUTES							
Tranches de cotisations (en euros)	Nombre d'articles du rôle 1	Cotisations mises en recouvrement au profit des collectivités ci-après (total des col. 3 à 4) 2	Répartition des cotisations brutes par collectivité			Frais et prélèvements 5	
			Communes Syndicats TSE et GEMAPI 3	Intercommunalités* 4			
De 0 à 11	34	0	0	0	0	0	
De 12 à 99	3	201	158	43	7		
De 100 à 199	7	968	762	206	14		
De 200 à 299	27	6 533	5 139	1 394	101		
De 300 à 399	46	16 275	12 811	3 464	221		
De 400 à 499	54	23 833	18 752	5 081	294		
De 500 à 599	20	10 921	8 594	2 327	126		
De 600 à 699	13	8 372	6 591	1 781	103		
De 700 à 799	13	9 338	7 347	1 991	167		
De 800 à 899	6	5 016	3 947	1 069	49		
De 900 à 999	3	2 751	2 165	586	27		
1000 et plus	11	15 541	12 227	3 314	699		
TOTAL	237	99 749	78 493	21 256	1 808		

VII. EXONERATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THP, THE), NON-VALEURS (THP, THE, THS)							
		Code	Nombre d'articles THP	Nombre d'articles THE, THS	Dégrèvements	Non-valeurs	Bases nettes (I.1/6) / Abattues (I.7/8)
1. Exonération DOM (art 332 Ann. II)		ED					
2. Exonération (art. 1414 I et I bis)	{ a. commune Dont sortie progressive b. intercommunalité*	EX	34 10				71 973 26 060 72 106
3. Exonération TSE local HLM/SEM		EX					
4. Exonération Taxe GEMAPI local HLM/SEM(**)		EX					
5. Cotisations brutes nulles							
6. Dégrèvements totaux : gestionnaires		DT					
7. Abattements sortie progressive		AB					
8. Abattement Mayotte		AB					
9. Réforme TH			139		59 899		
10. Réforme TH avec lissage			3		267		
11. Non-valeurs		NV					
12. TOTAUX			142		60 166		

VIII. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT :							
Une valeur brute positive		Une valeur locative nette pour les articles imposés			La délivrance d'un avis d'impôt	Un (des) local (aux) susceptible (s) d'être exonéré (s) de TSE	
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*			5	6
1	203	34	203	203	203	64	0

IX. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ								
	Taux 2020 1	Taux 2019 2	Nombre d'articles TH 3	Montant réel TH 4	Montant Lissage 5	Nombre d'articles THLV 6	Montant réel THLV 7	Montant net (TH + THLV) 8
1. Commune	16,11000	16,11000		76 782				76 772
2. Syndicat de communes (taux global)								
3. Intercommunalité*	4,46000	4,46000		21 256				21 253
4. TSE	0,10000	0,10200		478				505
5. TSE Autres								
6. Taxe GEMAPI	0,25800	0,25800		1 233				1 268
7. Majoration THS	0,00	0,00	211	861				
8. Frais (THP, THE)			26	387				
9. Frais (THS)								
10. Frais (THLV)								
11. Prél (art. 1641-I-B-3)	0,2 %		6	92				
12. Prél (art. 1641-I-B-3)	1,2 %		4	277				
13. Prél (art. 1641-I-B-3)	1,7 %							
14. Prél Supplémentaire (THS)	1,5 %		26	191				
15. TOTAL			237	101 557				

(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.

(**) Données réelles ou potentielles en l'absence de produit voté pour la taxe GEMAPI. Les données potentielles sont restituées en *italique*.